

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

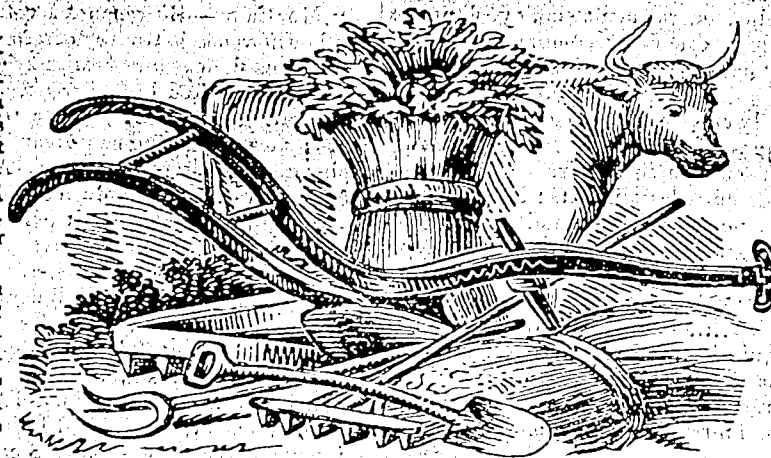
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées, franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES

1^{ère} insertion, 10 cts. la ligne; 2^{me} insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Qu'ils ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : La cuisson des aliments pour la nourriture des animaux.

Revue de la Semaine : Délibération sur l'affaire du Chemin de fer du Pacifique à la Chambre Fédérale.

Correspondances : Charrues sous-sol. — Destruction des charçons qui infectent les champs.

Sujets divers : Bon exemple donné par la Société d'agriculture du Comté de Portneuf. — Réhabilitation de la guêpe. — Moyen simple et facile de doubler la quantité d'engrais avec le même nombre de bêtes. — Le livret agricole ou les ouvriers agricoles.

Petite chronique : Renseignement à ceux qui désirent aller aux Etats-Unis.

Recettes : Moyen de prévenir la rouille des armes à feu. — Remède contre les coliques des chevaux.

CAUSERIE AGRICOLE

LA CUISSON DES ALIMENTS.

Au commencement de la saison actuelle, nous croyons être utile à nos lecteurs en leur faisant connaître quelques principes sur la cuisson des aliments destinés aux animaux de la ferme et en leur donnant les raisons qui doivent les engager à adopter ce mode de préparation de préférence à tout autre.

La production des fourrages en Canada éprouve souvent des variations considérables suivant les températures. Dans les années ordinaires cette production est généralement assez abondante pour satisfaire à tous nos besoins; mais lorsque les sécheresses se prolongent on éprouve des déficits considérables; et les animaux sont exposés à souffrir pendant l'hiver, à moins que l'on ne trouve quelque expédient pour parer à la disette qui menace. Asses souvent le cultivateur est forcé

de vendre une partie notable de ses bestiaux, près de la moitié et quelques fois plus afin d'éviter la famine et de nourrir le reste d'une manière plus convenable.

Ces ventes, dans la saison où on les fait généralement, c'est-à-dire en automne, ne sont rien moins qu'avantageuses. En effet, les acheteurs d'animaux non engraisés sont alors peu nombreux; ils font donc leurs conditions et le vendeur est forcé de les accepter. Dans ces circonstances, il est bien rare que les bestiaux soient vendus plus de la moitié de leur valeur. C'est donc un grand sacrifice que de vendre ses bestiaux en automne et les éleveurs, qui sont forcés d'en agir ainsi, éprouvent des pertes considérables dont l'influence se fera sentir pendant longtemps sur les profits de la culture.

Tous les cultivateurs reconnaissent que les ventes d'animaux maigres en automne sont complètement contraires à leurs intérêts; aussi cherchent-ils à s'en préserver par tous les moyens possibles. Pour cela, ils ramassent avec soin les fourrages vieux et mois récoltés les années précédentes, les mélangent en grandes quantités avec de petites proportions de fourrages nouveaux, et ce mélange est ensuite distribué aux animaux qui ne le consomment qu'avec répugnance et n'en peuvent par conséquent extraire tous les principes alimentaires.

Il en serait autrement si ces fourrages étaient traités d'une manière différente. Ici s'élève une question d'une extrême importance. Existe-t-il un moyen quelconque de rendre utilisables les fourrages que les animaux refusent? Peut-on, au moyen de quelques préparations, faire consommer des fourrages vieux, raccornis et même mois, en leur rendant les propriétés nutritives qu'ils ont perdues?

Sans hésiter nous affirmons que ce difficile problème peut être résolu et cela par un moyen qui se trouve à la portée de tout le monde. Ce moyen c'est la cuisson. L'expérience des éleveurs les plus intelligents est là pour nous démontrer que la cuisson augmente dans une forte proportion la faculté nutritive de tous les aliments, qu'elle ramollit les substances

Hopital Général de Québec

durs et ligneux, et les rend d'une digestion facile, qu'elle enlève aux fourrages moisés leurs propriétés malsaines, qu'elle leur permet de faire consommer aux bestiaux des matières qu'ils refusaient ordinairement.

Ces précieux avantages obtenus de la cuisson sont incontestables et nous nous étonnons avec raison que ce mode de préparation ne soit pas plus généralement employé dans nos cultures. Si les cultivateurs canadiens comprenaient leurs intérêts, il y aurait longtemps qu'ils auraient abandonné la manière de nourrir leurs animaux qui prévaut actuellement et qu'ils auraient adopté la cuisson. Mais il est encore temps d'abandonner les pratiques vicieuses, les vieux errements qu'une culture arriérée a seule pu conserver.

Il y a deux manières de cuire les aliments : à l'eau, et à la vapeur. Ces deux modes possèdent de grands avantages ; mais pas au même degré. La cuisson à la vapeur l'emporte de beaucoup sur celle à l'eau.

Dans la cuisson à l'eau, une certaine proportion des principes nutritifs des aliments est emportée par l'eau et s'échappe avec la vapeur qui s'élève du vase dans lequel s'opère la cuisson. Cependant, malgré cette perte, l'expérience a démontré à plusieurs reprises que la nourriture ainsi cuite est supérieure au même fourrage donné dans son état naturel.

La cuisson à la vapeur, au contraire, conserve aux aliments toute leur force nutritive et puisque la précédente est avantageuse, à plus forte raison, celle-ci doit-elle l'être.

À ce sujet nous trouvons dans le *United States Agricultural Report* pour 1865 le compte-rendu suivant des résultats obtenus de la cuisson à la vapeur. L'auteur de ce compte-rendu rapporte que ses conclusions sont basées sur plusieurs années d'expériences :

“ 1o. La cuisson à la vapeur, dit-il, rend le foin moisé, la paille et les colons de blé d'Inde parfaitement doux et agréables au goût. Les bestiaux refusaient la paille d'une meule qui avait été détériorée par la pluie, la cuisson à la vapeur lui rendit ses propriétés primitives.

“ 2o. Elle répand l'odeur du son, de la farine de blé d'Inde, du pain de lin, des carottes et de tout autre aliment dans toute la masse, et la nourriture se trouve ainsi économiquement aromatisée de manière à satisfaire le goût de l'animal.

“ 3o. Elle ramollit les fibres dures, des colons de blé d'Inde, de la paille de seigle et de toute autre substance grossière, les rend presque semblables à la nourriture verte et permet au bétail de les mâcher et de les digérer facilement.

“ 4o. Elle transforme les fèves et les pois en une nourriture dont les chevaux et les autres bestiaux sont très-avides et permet ainsi à l'éleveur d'introduire des aliments plus nourrissants dans la ration de ses animaux.

“ 5o. Elle donne au cultivateur la facilité de transformer en aliments toute espèce de produits sans diminuer la valeur de son fumier. Réellement l'engrais produit par la nourriture cuite se décompose plus rapidement et possède par conséquent plus de valeur que lorsqu'il est employé à l'état frais. Le fumier obtenu des aliments cuits est toujours prêt à être employé, et les personnes qui en ont fait usage lui reconnaissent une valeur plus grande qu'à celui qui a été produit par des aliments crus.

“ 6o. Elle économise, au moins, un tiers de la nourriture. Nous avons trouvé que deux minots de foin haché et cuit nourrissent les vaches aussi bien que trois minots du même foin non cuit et que le fumier, dans ce dernier cas, contenait beaucoup plus de matière fibreuse non digérée. Ceci est particulièrement le cas chez les chevaux.

“ Voilà quels ont été les résultats de notre pratique et nous croyons qu'ils ne diffèrent pas essentiellement de ceux obtenus par les personnes qui ont fait de bonnes expériences sur la cuisson des aliments.”

Un autre praticien comparant ensemble la nourriture sèche et la nourriture cuite, écrit ce qui suit :

“ Monsieur.—En réponse à votre question me demandant quelle différence je trouve entre les aliments cuits et les aliments crus donnés aux bestiaux, je vous dirai que j'ai donné 26 minots de blé d'Inde, égrené, moulu et cuit (72 livres d'épis par minot) à 21 porcs, cette nourriture leur dura 13 jours ; mes porcs augmentèrent de 520 livres ou un peu moins de deux livres par jour. Après cela je donnai à ces mêmes porcs 25 minots du même blé d'Inde moulu et séché. Ils le consommèrent en huit jours, et augmentèrent de 260 livres ou un peu plus d'une livre et demie par jour. Je pesai mes porcs, dans ces deux cas, avant de commencer la distribution de chaque espèce d'aliments, j'en traî leurs poids dans mon livre de mesures, et je les pesai de nouveau quand chaque aliment eut été consommé. Vous pouvez juger si je fus surpris de ce résultat. Dans le premier cas, je fis 20 livres de lard avec un minot de blé d'Inde, dans le second 10½ livres seulement. Mon blé d'Inde me coûtait 75 centins le minot et je vendis mes porcs 8 centins, poids vivant. J'obtins donc de mon blé d'Inde cuit \$1.60 par minot et du blé d'Inde cru \$3.15 centins. En déduisant 75 centins—prix du blé d'Inde—je fis, dans le premier cas, un profit net de 85 centins et dans le second \$1.75 centins par minot.”

Cette expérience est, on ne peut plus concluante en ce qui concerne le blé d'Inde, il ne reste plus qu'à savoir si les autres aliments donneraient des résultats analogues. Nous avons sous les yeux des chiffres qui nous prouvent surabondamment que la cuisson et surtout la cuisson à la vapeur augmente d'une manière étonnante la force nutritive de toutes les espèces d'aliments.

Ainsi, il est parfaitement reconnu que 100 livres de patates cuites nourrissent autant que 160 à 180 livres de patates crues ; pourvu qu'on ajoute aux patates cuites données aux bêtes à cornes une quantité suffisante de paille hachée.

100 livres de foin haché et cuit à la vapeur nourrissent autant que 170 livres de même foin non cuit.

100 livres d'avoine cuite nourrissent autant que 300 livres d'avoine non cuite.

Enfin tous les grains, toutes les racines, tous les fourrages à quelque classe qu'ils appartiennent voient leurs propriétés nutritives considérablement augmentées par la cuisson.

L'appareil dont on se sert pour ce genre de cuisson est d'une excessive simplicité. Tout homme soigneux peut le diriger, non seulement sans danger, mais encore en en obtenant le plus grand service utile possible. On pourra avoir une idée de la rapidité avec laquelle s'opère la cuisson, lorsqu'on saura qu'en faisant arriver l'extrémité du tube conducteur de la vapeur dans un seau d'eau froide, l'eau bout en quatre minutes, et qu'en sept minutes l'eau contenue dans l'appareil émet assez de vapeur pour commencer la cuisson.

Cet appareil se répand rapidement parmi les éleveurs des États-Unis, et il est encore beaucoup plus répandu en Angleterre et en Écosse. Partout on le considère comme indispensable dans toute ferme bien dirigée. Il n'en est pas de même dans notre pays, on le connaît à peine ; mais nous sommes convaincu qu'aussitôt qu'on appréciera mieux les avantages de la cuisson à la vapeur, il prendra une place importante dans toutes les cultures canadiennes.

Une machine de quatre pieds de haut et de deux pieds de diamètre suffit pour cuire la nourriture de 50 à 100 porcs

ou d'un nombre équivalent de bêtes à cornes. Il va sans dire que pour les troupeaux plus nombreux, l'appareil doit posséder de plus grandes dimensions. Les prix sont de \$60 à \$80 et même plus, suivant la grandeur. L'appareil de \$60 suffit dans la plupart des cultures. Tous sont construits sur le même principe et formés de plaques de fer battu douées d'une grande force de résistance. Ils sont construits de manière à brûler indistinctement du bois ou du charbon.

REVUE DE LA SEMAINE

Le parlement fédéral a recommencé à tenir ses séances le 27 d'octobre, après quelques jours de vacances accordés aux membres pour leur permettre d'étudier les importants documents mis à leur disposition.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Witton, député d'Hamilton, secondé par M. G. Baby, député de Joliette.

Obligés de se renfermer dans un cadre fort restreint, limité par l'adresse elle-même, les deux députés ont dû traiter leur sujet avec une extrême circonspection et n'effleurer que la surface des importantes questions du jour. Ils s'étendirent longuement sur les mérites du ministère qui préside à nos destinées depuis un si grand nombre d'années et sur la haute valeur des mesures qu'il promet de soumettre à la Chambre.

En ce qui concerne les clauses les plus importantes de l'adresse, M. Witton se borne à dire que ces clauses soulèveraient des divergences d'opinion et que l'affaire du Pacifique surtout avait fait le sujet de discussions très-âcres; laissant ainsi aux ministres et aux membres plus expérimentés le soin de traiter convenablement cette immense question.

Quant au rapport de la Commission Royale, il affirme que c'est au Parlement que revient le droit de juger d'une manière définitive l'affaire du Pacifique; que le rapport des Commissaires n'a pas le caractère d'un jugement, mais simplement celui d'une enquête et il exprime l'espoir que le Parlement rendra un verdict honorable, juste et régulier.

Puis il passe en revue les autres parties de l'adresse et les approuve hautement.

M. G. Baby dans son discours remarque que le rapport de la Commission Royale est donné par trois hommes distingués, savants, honorables et qui fournissent à la Chambre des garanties et des informations suffisantes pour que le Parlement puisse rendre son jugement quel qu'il doive être. L'orateur salue ensuite l'entrée de l'Île du Prince Édouard dans la Confédération Canadienne et il espère que bientôt toute l'Amérique Britannique du Nord ne formera qu'un seul pays qui aura sa place au soleil des nations.

Puis après avoir exprimé sa confiance dans les autres mesures promises, il termine en engageant le pays à marcher avec ardeur vers les grandes destinées qui l'attendent.

M. McKenzie, se levant ensuite, proposa, secondé par M. Coffin, une motion de non-confiance dans le ministère actuel; cette motion est conçue dans les termes suivants:

" Nous devons faire savoir à Votre Excellence, que par leur conduite relativement à l'enquête sur les accusations proférées de son siège par l'Hon. M. Huntington, et à raison des faits consignés dans la preuve qui se trouve devant nous, les aviseurs de Son Excellence ont encouru la censure la plus sévère de la Chambre."

M. McKenzie appuya sa motion par un long discours dans lequel il dit que personne plus que lui n'appréciait la gravité de la crise actuelle et qu'il allait s'occuper spécialement de la grande question qui touche à l'honneur de la

Chambre, des ministres et du pays.

Si motion n'est pas une motion de parti puisque plusieurs membres qui ne s'accordent pas avec lui dans les problèmes politiques, partagent ses opinions sur ce point.

Il passe ensuite en revue les événements qui ont précédé l'octroi du contrat du chemin de fer du Pacifique. Avant la dernière session, dit-il, le ministère avait graduellement perdu la confiance populaire qu'il semblait posséder en 1867. Il dut alors faire de nouveaux efforts pour retenir le pouvoir qui lui échappait. Après avoir épuisé l'influence que lui donnait les votes de l'Intercolonial sur la masse des électeurs, il lui fallut d'autres moyens pour continuer à exercer son contrôle sur les élections, et dans ce but, le ministère se fit donner des pouvoirs extraordinaires et entre autres celui d'acquiescer le contrat du Chemin de fer du Pacifique à une compagnie quelconque incorporée par les ministres eux-mêmes. C'est ce qui n'avait jamais été fait dans l'ancienne Province du Canada pour le plus petit contrat.

Le ministère eut ainsi en mains un contrat de \$30,000,000 et de 50,000,000 d'acres de terre qu'il pouvait donner à qui bon lui semblait. On vit bientôt quel était le but des ministres; ils refusèrent de réformer la loi électorale. N'était-ce pas parce que ces messieurs désiraient employer des moyens de corruption pour se maintenir au pouvoir dans la dernière élection.

Puis M. McKenzie établit que Sir John A. MacDonald, dans sa tournée électorale, reconnaissant que les moyens de persuasion ne suffisaient plus, crut nécessaire de recourir à d'autres expédients et de demander l'assistance des amis sur lesquels on pouvait compter. En conséquence, le ministre de la justice, s'adressa à Sir Geo. E. Cartier pour qu'il obtienne des fonds des amis de Montréal et spécialement de Sir Hugh Allan.

Mais d'après son propre témoignage Sir Hugh Allan n'avait aucune sympathie politique pour les ministres et s'il a souscrit au fonds d'élection ce n'a été qu'au point de vue purement commercial. M. McKenzie cite ensuite des extraits de lettre démontrant que Sir Hugh Allan refusa de souscrire et mena même de combattre Sir Geo. E. Cartier, tant qu'il n'eut pas l'assurance d'avoir le contrat du Chemin de fer du Pacifique. Cependant le 3 juillet aussitôt qu'il eut le contrat, il comprit qu'il devait en payer la façon et demanda simplement quelle somme on attendait de lui. Puis on tira sur lui des traites nombreuses jusqu'au moment où Sir John A. MacDonald demanda les derniers \$10,000. Comment donc concilier cette énorme souscription de Sir Hugh Allan avec la menace qu'il avait faite quelque temps auparavant de renverser le gouvernement et de rendre difficile à Montréal, l'élection de Sir Geo. E. Cartier.

M. McKenzie parle ensuite du bill des serments, et dit qu'à dès le commencement on a fait les plus grands efforts pour retarder les procédés, puis qu'après l'adoption du bill on s'est empressé de le faire désavouer par l'Angleterre.

Quant à la prorogation du 13 d'août, l'orateur dit que le procédé était inconstitutionnel et que les aviseurs de Son Excellence ont infligé à la Chambre un traitement indigne.

Pendant la séance du soir, l'Hon. M. Tupper reprend le débat. Il est heureux que le temps soit venu où ses collègues et lui même peuvent discuter cette question du Chemin de fer du Pacifique en présence d'un parlement indépendant et d'un peuple libre. Le gouvernement a été attaqué comme jamais gouvernement ne l'a été, ni en Canada, ni ailleurs; mais il se sent en mesure de prouver que les motifs qui ont poussé l'opposition à ces violences ne peuvent souffrir un examen consciencieux.

Il trouve parfaitement ridicule la prétention de l'opposition se flattant d'être supportée par la majorité de la Chambre dans cette question du Pacifique. Ce parti a triomphé dans Ontario, il est vrai; mais il croit devoir attirer l'attention de la Chambre sur les moyens mis en œuvre pour s'assurer ce triomphe.

Il accuse l'opposition de déloyauté, lorsqu'elle s'est opposée à un gouvernement qui a fait une si loyale réponse aux demandes de la mère-patrie embarrassée. Les grands intérêts de l'Empire étaient en jeu et la prospérité du Canada y était intimement liée. Cependant ce sont ces mêmes hommes qui ont accusé le ministère d'avoir rendu la charte du Chemin Canadien du Pacifique, afin de sortir victorieux des élections.

Il sait qu'à la dernière élection, l'opposition a affirmé à grands cris que le Canada était ruiné par les moyens que l'on prendait pour assurer la construction du Chemin du Pacifique; qu'ici l'énergie était paralysée et que nous portions le poids d'une dette que nous ne pourrions jamais éteindre. Comment l'opposition, qui se dit en faveur du chemin de fer du Pacifique, peut-elle expliquer ces déclarations devant les électeurs?

Les membres de l'opposition ont encore accusé le gouvernement de sacrifier les intérêts et les droits d'Ontario à l'avantage des petites provinces; c'est là un moyen dont l'emploi ne peut être compensé par aucun succès. Pourtant ce sont là les fondements de la conduite prise par l'opposition et malgré cela elle s'est trouvée en Chambre avec une minorité de 40 voix.

On a dit que le système actuel de gouvernement subit son procès. Oui, il subit son procès; mais ce procès sera court et l'exécution du jugement suivra l'opposition de près.

L'Hon. M. Tupper dit ensuite que l'accusation de M. Huntingdon exprimait que le gouvernement savait que des négociations étaient échangées entre Sir Hugh Allan et ses amis américains, c'est-à-dire Jay Cook et Cie., appartenant à la compagnie du Northern Pacific américain, et que Sir Hugh Allan devait obtenir le contrat en échange d'une certaine somme d'argent fournie pour les élections.

Le fait est que le gouvernement a refusé d'accorder la charte du Pacifique aux personnes associées aux américains. Mais les hommes qui ont employé l'argent de Jay Cook et Cie font partie de la suite de M. Huntingdon. Ils se sont efforcés de renverser le gouvernement qui a refusé aux américains toute immixtion dans la construction du Chemin de fer du Pacifique Canadien; et, après avoir subi cet échec de la part du gouvernement, ils se sont alliés à l'opposition.

Quant à la réunion du 13 d'août, l'Hon. orateur est sous l'impression que le chef de l'opposition n'a rallié ses partisans d'un bout de la Province à l'autre que par des moyens qu'il aurait honte d'avouer dans cette Chambre. Tout porte à croire que les membres de l'opposition ne se sont rendus à Ottawa qu'après l'assurance, qui leur a été donnée, du recouvrement de leurs dépenses de voyage.

Puis il termine en exonérant le ministère de tout blâme dans cette question du Chemin de fer du Pacifique Canadien.

M. Huntingdon se leva ensuite et dans une longue adresse à la Chambre, il en appelle à l'honnêteté publique afin que les ministres soient déclarés coupables.

Dans la séance du 28, Sir Francis Hincks reprend le débat et répond aux attaques personnelles dirigées contre lui par le député de Shefford. Les lettres de Sir Hugh Allan, qui lui attribuaient \$50,000 de stock dans la compagnie du Chemin du Pacifique, les assertions de M. McMullen pré-

tendant que Sir F. Hincks avait emprunté indéfiniment de Sir Hugh Allan une somme de \$15,000, tout cela lui faisait une position très-délicate.

Il n'est pas revenu en Canada et ne s'est pas séparé des libéraux par l'appât du contrat du Pacifique puisque jusqu'à ce temps aucun contrat du Chemin de fer du Pacifique n'était en perspective.

Puis, Sir F. Hincks dit que dans toutes ses relations avec Sir Hugh Allan il n'a jamais eu l'idée de compromettre le gouvernement. Il n'a jamais rien promis à ce monsieur pour l'engager à se lancer dans l'entreprise du Chemin du Pacifique, il n'a fait que lui donner les noms de certaines personnes probablement intéressées dans ce chemin, et il admet qu'il ne croyait pas opportun d'exclure les américains de l'entreprise lorsque tant de difficultés pouvaient surgir.

L'accusation portée contre le gouvernement n'en est par une si l'on a voulu dire que le gouvernement poursuivait les négociations entre Sir Hugh Allan et les américains.

En ce qui concerne les élections, il dit que si M. Huntingdon avait accusé Sir Hugh Allan d'avoir fourni de l'argent, les ministres auraient été les premiers à demander une enquête, mais une enquête pour les deux partis de la Chambre; et il serait bien difficile de trouver dans l'opposition la pureté que l'on reproche aux ministériels de ne pas avoir. Les membres de l'opposition se posent en puristes; mais ils se rendent ridicules, tout le monde sait qu'ils ont dépensé des sommes énormes pour fins électorales.

Dans les accusations portées, le caractère, l'honneur et la dignité du Premier Ministre ont été mis en doute, et cependant ces accusations n'avaient pas le moindre fondement.

Il dit ensuite que c'est un axiome de droit élémentaire qu'il est impossible de détruire un document écrit par un document verbal. La valeur inhérente du témoignage de Sir Hugh rédigé par écrit prouve donc qu'il est conforme à la vérité et disculpe complètement le premier ministre.

A la séance du soir, l'Hon. M. James McDonald de Picton prend la parole et dit que l'arrangement conclu entre Sir Hugh Allan et les américains n'a jamais été connu de l'administration, que le gouvernement eut soin d'éliminer d'avance l'élément américain et que sur ce point du moins l'accusation est certainement mal fondée. Quant au second point, à savoir: que la charte a été vendue pour des souscriptions électorales, il prétend que la chose n'est nullement prouvée.

Puis il propose en amendement à la motion de M. McKenzie. " Et que nous désirons assurer Votre Excellence qu'après considération des faits révélés dans les témoignages mis devant nous, et tout en regrettant les dépenses d'argent qui se font par tous les partis politiques aux élections parlementaires, et tout en désirant qu'il soit pris des mesures sévères pour mettre fin à une telle pratique, nous continuerons à avoir confiance dans les Conseillers de Son Excellence et dans leur administration des affaires publiques. "

M. Glass prend ensuite la parole et explique les raisons pour lesquelles il abandonne le ministère après l'avoir soutenu. Ces raisons sont le refus du gouvernement de laisser à la Chambre des Communes le soin de déterminer la conduite qui serait suivie à l'égard de l'enquête, la prorogation violente des Chambres le 13 d'août, la nomination d'une commission royale, et enfin la preuve complète de la culpabilité du ministère donnée par les témoignages reçus par cette commission.

Puis M. Baxter se leva et exprima la confiance dans l'administration actuelle.

M. Young (Waterloo) admet que les témoignages suffisent pour prouver les accusations qui ont été portées et qu'il est évident que depuis le commencement du Chemin de fer du Pacifique, le gouvernement n'a favorisé cette œuvre que dans le but de corrompre les élections et de se maintenir au pouvoir. Il dit que le pays n'est plus alors gouverné par les représentants du peuple, mais pour une oligarchie de ministres.

Bon exemple à suivre

M. P. LaRue M. P. et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Portneuf, vient de nous faire parvenir une liste de 438 abonnés, tous membres de la susdite Société.

L'année dernière le nombre des membres était de 294, il y a donc eu une augmentation de 144, et M. LaRue lui-même constate que cette augmentation est due uniquement à l'influence de la *Gazette des Campagnes*.

Nous offrons nos sincères remerciements à cet ami de la cause agricole; mais en même temps nous ne pouvons laisser passer ce fait sans faire remarquer à toutes sociétés d'agriculture de la Province que la diffusion des saines doctrines agricoles devrait former une partie importante de leurs moyens d'action.

La Société d'Agriculture de Portneuf l'a compris depuis longtemps, aussi ses succès l'emportent-ils sur toutes les autres sociétés du même genre. Que l'on suive donc cet exemple, et bientôt les cultivateurs canadiens auront réalisé des progrès étonnants dans les améliorations culturales.

De notre côté, afin d'aider cette action des sociétés d'agriculture, nous leur offrons toutes les facilités compatibles avec nos moyens.

Charrues sous-sol.

On nous écrit de Longueuil en date du 27 Octobre 1873:

" Monsieur le Rédacteur,

" En 1859, j'assistais à un essai d'instruments aratoires sur la ferme Logan à Montréal, j'ai vu fonctionner une charrue sous-sol tirée par quatre chevaux; mais leur travail était très pénible; peut-être quatre bœufs auraient-ils mieux réussi vu leur lenteur. C'était au mois d'août, la terre était dure et l'instrument s'enfonçait dans le sol en dépit des efforts du conducteur pour le maintenir. Une roue placée à l'avant aurait sans doute paré à cet inconvénient.

" Cette charrue était à peu près semblable à celle que j'ai vue cette année à l'exposition provinciale.

" Dans votre compte-rendu, vous ne parlez pas de cet instrument. Il est donc mauvais ou sans utilité. Cependant en faisant mes labours cet automne, je me dis: si je pouvais ameublir mon sous-sol (qui est de glaise) à une certaine profondeur, la gelée de l'hiver le pulvériserait, les eaux du printemps se logeraient dans ses interstices pour fournir une abondante humidité bien utile dans les temps de sécheresse et j'aurais peut-être une meilleure récolte.

" J'ai alors pensé à la charrue sous-sol et je m'adresse à vous pour savoir votre opinion à ce sujet. J'ose donc espérer que vous daignerez me rendre ce grand service. En attendant je me soussis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
FÉLIX DELAGE.

RÉPONSE.

Obligé de nous renfermer dans un cadre fort restreint, il nous a été impossible, dans notre compte-rendu de l'exhibition provinciale, d'examiner tous les objets en particulier et de faire

connaître notre opinion sur leurs mérites respectifs. Mais, afin de donner à nos lecteurs une idée suffisante de l'exhibition, tout en ménageant l'espace, nous avons formé des groupes dans lesquels nous avons fait entrer tous les objets de la même catégorie. C'est ainsi que nous avons fait une seule classe de toutes les charrues exhibées, et ce que nous avons dit de cette classe en général s'applique aussi bien aux charrues-sous-sol qu'aux charrues ordinaires. Parce que nous n'avons pas fait une mention spéciale des premières, on ne doit donc pas conclure qu'elles sont mauvaises ou inutiles.

Au contraire, l'utilité des charrues-sous-sol et du défoncement qu'elles opèrent ne fait plus de doute aujourd'hui. Tous les cultivateurs intelligents reconnaissent que le défoncement, c'est-à-dire l'ameublissement du sous-sol, augmente dans une forte proportion la force productive de la couche arable. Les principaux avantages de cette opération sont d'accroître l'aération du sol, d'augmenter sa perméabilité, de l'assainir en permettant aux eaux pluviales de pénétrer plus promptement à une plus grande profondeur, de faciliter la pénétration des racines et leur développement, de diminuer l'influence pernicieuse des sécheresses et enfin de modifier, dans certaines circonstances la nature de la couche arable.

De ces nombreux avantages, les plus importants sont sans contredit l'assainissement plus prompt du sol et la conservation de l'humidité pendant les sécheresses. Sur les sols profonds ou approfondis par la charrue, les plantes n'ayant à souffrir ni de l'excès d'humidité, ni de la sécheresse, on conçoit facilement qu'elles doivent végéter avec une extrême facilité et donner des produits abondants. C'est en effet ce que l'on a remarqué dans toutes les circonstances où l'on a augmenté l'épaisseur de la couche arable.

D'après les observations prises par d'habiles praticiens, on a reconnu que si, à un sol de 5 pouces de profondeur on ajoute $\frac{1}{2}$ pouce, la valeur productive du sol augmente de 7 pour 100, si à celui de 6 pouces on ajoute $\frac{1}{2}$ pouce cette valeur augmente de 6 pour 100, si la même addition est faite à celui de 8 pouces l'augmentation est de 5 pour 100, à celui de 10 pouces elle est de 4 pour 100 et à celui de 12 pouces elle est de 3 pour 100.

Ces chiffres sont suffisants pour faire comprendre à tous les cultivateurs combien il serait avantageux de faire du défoncement partout où l'opération est praticable.

Le défoncement ne convient pas à tous les sols. Il est des terres où cette opération serait impraticable et même nuisible; par exemple quand il existe au-dessous de la couche arable un sous-sol caillouteux, rocheux ou composé de tuf calcaire; mais dans les sols légers aussi bien que dans les terres fortes le défoncement est toujours avantageux. Sur les premiers, cette opération permet aux plantes d'aller puiser dans les couches profondes l'humidité que la couche supérieure leur refuse et sur les secondes, elle force l'eau surabondante à s'infiltrer profondément et l'empêche ainsi de nuire aux racines des végétaux.

La manière de faire les défoncements doit ainsi varier suivant la nature du sous-sol. Si celui-ci est de nature à améliorer la couche arable, on pourra le ramener à la surface avec une charrue ordinaire pourvu toutefois que l'on puisse disposer d'une quantité suffisante de fumier. Mais si le fumier fait défaut ou si le sous-sol est de mauvaise qualité on devra se borner à l'ameublir sans le déplacer et alors on se sert de l'instrument appelé charrue-sous-sol.

La charrue-sous-sol dont nous nous servons sur la ferme attachée à l'École d'Agriculture de Ste. Anne est d'une construction très-simple, elle est semblable à celle exhibée par M. Evans à la dernière exposition provinciale et porte à son avant une petite roue qui régularise sa marche.

Les défoncements doivent toujours se faire en automne alors que les pluies ont suffisamment humecté le sol. Nous faisons d'abord passer une charrue ordinaire, traînée par deux chevaux, au moyen de laquelle nous faisons un labour de 6 pouces environ, puis cette première charrue est immédiatement suivie de la charrue-sous-sol également traînée par deux chevaux, laquelle ameublir le fond de la traie sur une épaisseur de 6 autres pouces. Nous obtenons ainsi un sol de 12 pouces de profondeur doué d'une force productive étonnante.

Réhabilitation de la guêpe

Le *Cosmos* entreprend la réhabilitation de la guêpe. Personne, dit ce journal, n'aime ce petit animal, par la raison bien simple qu'on le regarde généralement comme un parasite, fort inutile d'abord et fort dangereux ensuite.

La guêpe, en effet, n'est pas toujours un voisin fort commode, et cependant, si décriée qu'elle soit, il faut savoir reconnaître les services qu'elle rend à l'humanité.

La guêpe a reçu de la nature la mission de débarrasser l'homme des mouches charbonneuses, dont la piqûre n'est que trop souvent mortelle, et pour arriver à ce but, point n'est besoin pour elle de se servir de son aiguillon.

Lorsqu'un animal mort reste abandonné dans les campagnes, son cadavre ne tarde pas à se décomposer et à se couvrir de petits vers blancs à peine visibles, qui sont déposés par de grosses mouches noires ou grises, ou bien encore aux couleurs métalliques. Les guêpes, très-friandes de ces vers, chassent les mouches et s'empresment de débarrasser les cadavres de ces hôtes dangereux, empêchant par là que la décomposition ne soit aussi complète.

Il est, du reste, à remarquer qu'il suffit de voir une guêpe se poser sur un cadavre pour qu'aussitôt les mouches s'en éloignent au plus vite. Elles contribuent donc par leur présence à délivrer l'homme des dangers que lui font courir les mouches charbonneuses, et à ce point de vue elles méritent qu'on épargne leur existence.

Les guêpes, dit-on, se multiplient avec une effrayante rapidité; le fait est vrai, mais le plus léger froid les tue promptement; il est rare, d'ailleurs, qu'elles se servent de leur aiguillon quand on ne les excite point. Il est donc préférable pour l'homme de les laisser vivre, puisqu'elles sont à même de lui rendre les plus importants services.

Destruction des chardons qui infectent les champs

M. le Rédacteur,

Votre correspondant *Agricole* demande :

1o. Quel est le meilleur moyen de détruire pour toujours les chardons qui infectent un champ ?

2o. Quel moyen prendre pour forcer les voisins à détruire leurs propres chardons ?

Je suis un peu dans la même position qu'*Agricola*; j'ai des chardons dans mes champs et mes voisins possèdent également des champs tellement infectés de chardons qu'ils peuvent fournir de la graine, le vent aidant, à une demi lieue à la ronde. Voici la méthode que j'ai adoptée pour l'extirpation de cette mauvaise plante : 1o. Culture sarclée, pommes de terre, blé-d'Inde, etc. 2o. Je fauche les chardons qui croissent dans le pâturage avant qu'ils ne soient murs; 3o. Je ne me sers jamais, pour la semence, des grains renfermant de la graine de chardon; 4o. Enfin l'été prochain je me propose de mettre un champ (le plus infecté) en jachère suivant que conseillé par la *Causerie Agricole* publiée par le Gouvernement. Voici ce que l'auteur en dit :

« Il n'y a guère de cultivateur, quelque pauvre qu'il soit, qui ne puisse, s'il le veut, nettoyer chaque année une partie de sa terre.

« Qu'il laisse cette partie jusqu'après ses semences faites, s'il n'a pas eu le temps de lui donner un premier labour.

« Il n'y a pas de pièces queltes que sales qu'elles puissent être, qui ne soient parfaitement nettoyées dans un seul été, par plusieurs labours et hersages, faites par un temps sec et chaud. Souvent on pourra donner à ces pièces les labours nécessaires à leur nettoyage, les ensemercer en sarrasin semé fort, et s'assurer encore une récolte passable, si les gelées hivernales ne viennent pas la détruire prématurément. Encore, dans ce cas, en labourant ce sarrasin en avril, on pourra compter l'année suivante sur cette même pièce, jusqu'à inutile, une récolte qui dédomagera le cultivateur de tous les frais encourus

l'année précédente; outre la satisfaction d'avoir fait de sa plus mauvaise pièce la meilleure de sa terre.

« Si le fond de la terre est bon on peut aussi après l'avoir labouré et hersé plusieurs fois, toujours au soleil, y semer très-fort du blé-d'Inde, dans les rangs espacés de trois pieds, entre lesquels il faudra soit labourer, soit passer une houe à cheval, pour bien ameublir la terre, et détruire les dernières mauvaises herbes qui auraient échappé aux autres labours. Ce blé-d'Inde fera un excellent fourrage, qui fera donner le meilleur lait possible aux vaches, et cela dans un temps où les pâturages commencent à manquer.

Quant à la seconde question proposée par *Agricola*, je pense que les conseils municipaux en vertu de l'art. 559 du Code, ont le pouvoir de faire des règlements pour forcer les gens à détruire les mauvaises herbes qui croissent sur leurs propriétés. — Rusticus.

Moyen simple et facile de doubler la quantité d'engrais avec le même nombre de bêtes

Ce qui empêche la plupart des cultivateurs de profiter des conseils ou de l'expérience des savants, qui daignent faire progresser l'agriculture, c'est que ces messieurs ont presque tous le soin tout particulier de faire en sorte, que bien peu de paysans peuvent les comprendre. Il n'est si mince amélioration proposée qui ne soit aussitôt hérissée de termes de chimie, voire même les mots latins ou grecs, dès qu'elle passe par la plume ou la bouche d'un savant.

Un autre obstacle encore à la vulgarisation de beaucoup de méthodes excellentes en elles-mêmes, je le veux bien, est que, présentées comme il faut devant un grand nombre de faibles d'opinions, elles en constituent en définitive d'assez considérables pour les petites bourses.

L'innovation que je vais proposer n'aura, je l'espère, aucun des inconvénients que je viens de signaler. Voici une méthode sanctionnée par plusieurs années d'expériences :

Il faut avant tout creuser un trou à fumier d'une certaine étendue, et profondeur. Au fond de ce trou on jette un tombereau ou deux de terre végétale. Cela fait, au lieu de vider l'étable tous les huit jours, ainsi que cela se pratique presque partout, on la vide tous les quatre jours sans s'inquiéter si le fumier est ou non fait; car ce qu'il faut, c'est que l'engrais soit consommé au moment où on l'enfouit dans le champ, et non au moment où on le sort de l'écurie. Le fumier, sorti de l'étable, avant de le mettre dans le trou, il faut avoir soin d'étendre une couche de litière sèche, (herbes, paille, bruyères, bois, joncs, blaches, ou telle autre matière que fournit la localité); sur cette couche on étend une couche de fumier, puis une seconde couche de litière sèche recouverte par une nouvelle couche de fumier, et ainsi de suite; le tout doit aussi être convenablement arrosé.

En opérant ainsi, toute la masse se trouve transformée au bout de quelques mois en engrais aussi consommé, aussi fort, aussi excellent, que s'il était resté un mois sous les bêtes.

Lorsqu'ensuite on videra le trou, on aura soin de conserver pour le jardin la terre placée au fond, et qui aura absorbé une bonne portion de la partie liquide du fumier qui se serait infiltrée sans cette précaution dans le sous-sol, et en pure perte.

On le voit, cette méthode, dont je me trouve à merveille, n'exige l'emploi d'aucun ingrédient chimique; elle ne nécessite aucune dépense et ne demande qu'un faible surcroît de travail dont le cultivateur est largement récompensé, puisqu'il double ainsi sans beaucoup de peine la quantité de son engrais. — P. G. D.

Le livret agricole ou les ouvriers agricoles

Dans un travail sur les *ouvriers agricoles*, publié par M. Gillet Thierry, nous lisons le paragraphe suivant qui, pour plusieurs de nos lecteurs, pourrait avoir son utilité :

« Depuis plusieurs années, il faut en convenir, les sociétés d'agriculture ont donné une grande impulsion à l'agriculture; partout la leçon du progrès a été bonne, et vous tous, lecteurs par votre intelligence, vous avez su en profiter.

« Malheureusement, vous n'avez pas été plutôt engagés dans cette voie progressive, que les bras vous ont manqué pour en retirer tout le profit que vous en attendiez; le service est devenu excessivement difficile et rare. »

« Quelles sont donc les causes de cette situation? C'est parce que jusque-là rien n'est venu d'une manière bien directe établir les bons rapports qui doivent exister entre le maître et l'ouvrier. Chaque année, vous ne voyez pas arriver sans appréhension l'époque où il est d'usage de rengager ses ouvriers. Comme les années précédentes, vous vous entendez dire, et surtout d'une manière peu polie: Je ne resterai pas chez vous, si vous ne me donnez pas 20 ou 30 piastres de plus que l'année dernière. Et lors que vous y consentez, ils croient avoir un certain droit sur vous et deviennent moins soumis. Autrefois, tous les serviteurs tenaient à leur maître; aujourd'hui, en trop grand nombre malheureusement ils ne tiennent qu'à son argent. Ils étaient même difficiles sur la nourriture et travaillaient plus de sorte qu'il semblerait qu'ils ont allongé leur existence et raccourci leurs bras. »

« Eh bien! lecteurs, il y a urgence de changer cet état de choses, car ne rien faire, c'est reculer. »

« Il faut donc rétablir la stabilité qui manque aujourd'hui à l'ouvrier, par la création du livret agricole. S'il y avait ici cinquante ou cent serviteurs qui m'entendissent, je leur prouverais qu'ils ont un moyen de gagner, et d'une manière honorable, ces quelques piastres qu'ils demandent en plus et qu'ils ne savent pas mériter: je leur parlerais du bonheur, de la tranquillité, des bénéfices de l'ouvrier qui reste longtemps chez le même maître; je leur ferais voir tous les désagréments que se préparent ceux qui changent à chaque instant. »

« En effet, lecteurs, il y a une grande différence entre l'ouvrier qui reste longtemps chez le même maître et celui qui change plusieurs fois dans l'année. Celui-ci ne se plaît qu'ou il n'est pas; il s'ennuie toujours, partout où il va le travail est pour lui un fardeau écrasant; il travaille sans goût et sans intelligence, et cela parce qu'il faut qu'il mange et qu'il gagne quel peu d'argent pour s'habiller. »

« Combien est différent le sort du premier; Celui-là est heureux sous tous les rapports, d'abord parce qu'il se voit l'ami de la maison et qu'il est considéré comme il le mérite; il est heureux, si son maître se livre à l'élevage de quelques bestiaux, de les voir grandir et progresser sous sa main; vous le voyez content de son travail en passant devant le champ de son maître, lorsqu'il aperçoit une belle récolte dont il est le principal auteur: tout son travail est donc pour lui une jouissance, et non une tâche pénible. »

« Lorsque vous avez le bonheur de posséder un tel serviteur, il faut être juste, bon, humain, envers ceux qui sont sous vos ordres; il faut être, en un mot, ce que l'on serait pour soi-même. Vous n'attendez donc pas que ce bon serviteur vienne vous demander 20 à 30 piastres de plus, vous êtes assez généreux pour lui dire: Tu as bien fait ton devoir pendant le cours de cette année, voilà 30 piastres pour ta récompense. Alors il conserve cette somme comme souvenir de l'honorabilité de son travail, ou du moins il en fait bon usage et bon profit: tandis que celui qui ne possède cet argent que parce qu'il l'a affronté demandeur, n'y tient pas, il le dépense, et souvent d'une manière honteuse et nuisible à sa santé. »

« Mais aussi, quand la réflexion lui vient, quand les années lui pèsent sur la tête, il se demande: Que suis-je maintenant? rien. Qu'ai-je amassé? Rien. Et cependant, si j'avais fait comme un tel, si j'étais resté longtemps chez le maître, comme lui je serais considéré, comme lui j'aurais aujourd'hui quelque chose, et je pourrais vivre tranquille des fruits de mon travail. Mais, hélas! il n'est plus temps de faire ces réflexions tardives; il se voit repoussé de tous les côtés, et va finir sa vie dans la plus profonde misère. »

« C'est pourquoi, lecteurs, dans un but vraiment d'humanité pour les serviteurs, je viens vous supplier d'agir par tous les moyens en votre pouvoir pour leur faire bien comprendre comment ils doivent diriger leur vie, afin de les arrêter à temps dans cette voie périlleuse qu'ils parcourent sans s'en apercevoir. Persuadez-les bien que ce sont de bons conseils que vous venez leur donner, et que si vous êtes leurs maîtres, vous

n'êtes pas leurs ennemis. »

« Engagez-les à rester longtemps dans la même maison; faites-leur voir qu'il n'y a qu'en agissant ainsi qu'ils amasseront quelque chose pour leurs vieux jours; que c'est seulement en travaillant avec zèle, goût et intelligence qu'ils seront bien payés; et ils ne sentiront pas le poids de leur travail, ils en jouiront au contraire et n'éprouveront pas les fatigues de ceux qui travaillent malgré eux, parce qu'ils sont forcés de gagner leur misérable vie. »

« Nos gouvernements, lecteurs, désirent soutenir et honorer l'agriculture, vous en avez la preuve chaque jour; profitez donc de ces bonnes dispositions, adressez-vous à eux pour leur signaler toutes les causes du mal, et probablement dans leur sollicitude, ils prendront des mesures pour les faire disparaître. — GILLET-THIERY. »

Petite Chronique

Renseignement pour ceux qui désirent aller aux Etats-Unis: — Le *Foyer Canadien* de Worcester, Mass, nous apprend que plus de vingt mille employés de manufactures dans le Connecticut sont actuellement sans ouvrage. Dans les autres états, la plupart des manufacturiers ont aussi suspendu ou parlent de suspendre leurs travaux. Il est à craindre que la crise ne se prolonge jusqu'à l'ouverture du congrès. Les hommes d'affaires ne semblent pas disposés à faire des investissements d'aucun genre avant que les vues financières du congrès soient connues et qu'on puisse en calculer la portée. La reprise des paiements en espèces devient chaque jour de plus en plus probable dans un avenir plus prochain. Beaucoup de maisons de commerce ont déjà commencé à recevoir les *greenbacks* au pair de la monnaie d'argent.

« Nous ne saurions trop recommander à nos compatriotes, ajoute le *Foyer*, d'économiser plus jamais, et de gagner peu plutôt que pas du tout, car la crise actuelle pourrait durer longtemps. »

RÉCETTES

Moyen de prévenir la rouille des armes à feu

Bien des personnes gémissent des ravages de la rouille. Les chasseurs surtout, ont au nombre des plaignants. Que de soins ne faut-il pas prodiguer au cher fusil! Or il paraît que l'onguent mercurel est l'ingrédient le plus efficace pour prévenir la formation de ce parasite importun. Dans l'emploi de cet onguent, s'il s'agit d'un fusil, par exemple, voilà ce que l'on fait: on frotte le canon intérieurement, de manière à ne laisser qu'une couche très légère sur la surface du métal. Par là l'humidité n'a pas de prise. L'onguent mercurel se vend chez tous les droguistes.

Remède contre les coliques des chevaux

On prendra un huitième de pinte d'eau-de-vie, ou autre spiritueux assaisonné d'une cuillerée à café de poivre et mêlé à un quart de pinte de lait ou d'eau chaude. Ce remède procurera un soulagement subit. Si le mal n'était pas vaincu en 20 ou 30 minutes, on renouvelerait la dose, une seconde et même, s'il en était nécessaire, une troisième fois; ou agira plus puissamment en prenant 4 onces d'esprit de térébenthine avec le double d'huile d'olive; mais si le cheval a une trop grande aversion pour les médicaments, il n'est pas toujours prudent de lui donner de la térébenthine. Il y a cependant un autre remède meilleur encore, qu'on devrait toujours avoir en réserve dans les établissements où il y a plusieurs chevaux de traits. Prenez une pinte d'eau-de-vie, ajoutez-y 4 onces d'extrait de nitre, faites-y infuser 3 onces de gingembre en morceaux et trois onces de girofle qu'on y laisse, bien que le liquide seul doit être administré; au bout de huit jours, le médicament est prêt; mettez la bouteille de côté de manière à pouvoir la trouver au besoin. La dose à employer est de 6 onces dans une pinte de vin ou d'eau chaude, toutes les quinze ou vingt minutes jusqu'à guérison.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de DION et DUBEAU, est ce jour dissoute, de consentement mutuel. M. J. B. Z. Dubeau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

ARTHUR DION & J. B. Z. DUBEAU.

Québec, 10 sept. 1873.

Le soussigné, ayant acheté de son ci-devant associé, Arthur Dion, écuyer, son intérêt dans la société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de Dion et Dubeau, continuera seul à l'avenir, les affaires de la ci-devant société, et il sollicite du public l'encouragement qui a été donné jusqu'en ce moment à cette maison. Chaque pratique sera, comme par le passé, servie avec promptitude et courtoisie.

J. B. Z. DUBEAU,

11 sept. 1873.

Rue de la Couronne, Québec,



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le chemin de fer Intercolonial, donnent Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour la construction d'un "Terminus dans l'eau profonde" à la Pointe au Père.

On pourra voir les plans et devis aux bureaux des Ingénieurs à Ottawa et Rimouski, le et après le 20^e jour de novembre prochain.

Les soumissions endossées "Soumission pour hâvre et embranchement de ligne" seront reçues au Bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à six heures P. M., le 20^e jour de décembre prochain.

A. WALSH,
ED. H. CHANDLER,
C. J. BRYDGE,
A. W. McLEAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 17 Octobre 1873

J. E. CASGRAIN, N. P., AGENT A L'ISLET

Pour la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE contre les accidents du feu et de la foudre pour les Comtes de Stansstead et Sherbrooke, établie en 1835, une des plus sûres et des plus populaires, ayant au-delà de 6,000 assurés, et à la portée des cultivateurs; le coût moyen d'une assurance sur bâtisse isolée n'étant que de 25 centins par \$100.

AGENT

Pour la Compagnie d'ASSURANCE SUR LA VIE, l'Equitable, Bureau principal, Broadway, New-York, la plus puissante du monde entier; \$52 000,000 d'affaires en 1872; et le meilleur placement comme Banque d'Épargne.
30 Octobre 1873.

\$5 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleures gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi.—Agents demandés. G. STINSON & Co., Portland, Maine.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

MUSIQUE INSTRUMENTALE:

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centins.
Junon, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jannrot	40 "
Espièglerie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sar l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Prascovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	D'Iscurie	50 "
Le chant du lazaronne.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "
etc., etc., etc.		

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'ÉGLISE:—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par Valentini—\$2.50

TRESOR DES ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3 00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné,—Larenzeno,—Marius-Gueit,—Lefebvre—Wely,—De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES

(En français).

Méthode de violon.....	75 centins.
" de flûte.....	75 "
" d'accordéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "
etc., etc., etc.	

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums; Editeur de musique,
11½ rue St Jean, QUÉBEC.

N.B. — Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, octobre, 1873.

L'ÉCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 8 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.